

D 22-98	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
MODALITÉS DE GESTION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.	<p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Olivier COLIN informe les membres du conseil municipal qu'une réflexion générale a été engagée pour prendre toutes les mesures nécessaires à la maîtrise des coûts de la fourniture d'énergie dont les prix explosent en raison de la crise actuelle.

Une simulation faite par le SDEC montre que sans mesure particulière, le surcoût de l'énergie pour l'éclairage public devrait pénaliser fortement les coûts de fonctionnement. Olivier COLIN expose que de très nombreuses communes du CALVADOS ont pris des mesures en ce sens depuis le début de l'année.

Olivier COLIN informe que les membres de la commission travaux, lors de la réunion du 12 septembre 2022, ont émis un avis favorable, à l'unanimité, pour maîtriser les coûts liés au fonctionnement de l'éclairage public et pour cela ont décidé de proposer une extinction des candélabres, sur tout le territoire communal, de 0 h 00 à 5 h 30 toute l'année.

Olivier COLIN propose de modifier l'heure de remise en éclairage proposée par la commission et de passer de 5 h 30 à 5 h 45 ; un quart d'heure représente une économie considérable pour la commune. Ce projet est à titre expérimental et les horaires pourront évoluer en fonction des remontées des habitants.

Si c'est techniquement possible, cette mesure ne sera pas appliquée au cours des mois de juillet et août.

Olivier COLIN propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de HOULGATE toute l'année de 0 h 00 à 5 h 45, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,



Accusé de réception en préfecture
04-211403381-20220922-022198-DE
Date de l'émission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022
Maire.